



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche le 10 février 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 - 9 : Partiellement nuageux (Temp. : -10 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	9	Courses de qualification	3 BF	Nombre total d'inscriptions	76/86
Paris mutuels	\$166,889				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Matthew McDonald a été trouvé coupable pour n'avoir pas respecté la règle 15.09 (a) de la CAJO (permettre à un cheval de courir à l'extérieur de la province pour une période de 60 jours depuis sa réclamation) après la réclamation de MISSEVIL le 2 aout ; il reçoit une sanction pécuniaire de \$875 (10% du prix de réclamation) (SB 50936).
- Suivant la décision 05065 2018 du Comité d'appel pour les courses de chevaux (le CACC), l'ordre à l'arrivée pour la Course 7 du 25 octobre sur l'hippodrome Rideau Carleton est rétablie (SB 50942).
- 225 tones du matériel pour les surfaces ont été ajoutées sur la piste.

Courses :

- John MacMillan a été excusé d'une course.
- Nous avons examiné la performance du #7 HEAVEN FOR SURE (Guy Gagnon) après le départ alors que le Mr. Gagnon avait signalé que son cheval avait eu de la difficulté à cause de la poussière du portique de départ ; aucune infraction. Rien à signaler.

2. Denis St. Pierre a été averti en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Enquête pour le #1 BESTOFBEST HANOVER (Melanie Plourde) en lien avec la règle 22.27 de la CAJO sur les bris d'allure, en plein allure dans la dernière ligne droite et à la ligne d'arrivée ; le #1 est arrivé en 3^{ème} position et a été placé en 6^{ème} position pour avoir continuellement échoué de perdre du terrain en perte de foulée. Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/DxLxBIzD5qE>
8. Examen du départ en lien avec un potentiel bris d'équipement (martingale) pour le #6 TALBOTCREE SUZIE (Pascal Berube) ; il n'y a pas eu d'équipement brisé pour le #6 avant le départ et le conducteur a signalé que la martingale s'est brisée après le départ ; le #6 a reçu un bon départ. Examen de la performance pour le #1 NOBODYNOSJUSTICE (Guy Gagnon) après le poteau du ¼ de mille ; le #1 a chevauché mais sans aucun bris, aucune infraction. Rien à signaler.
9. Le #4HP PATRIOTE s'est échappé après la 6^{ème} course (a heurté un banc de neige et a fait basculer le conducteur) puis, suite à la recommandation du vétérinaire de la CAJO, Dr. L. Atack-Berthiaume, les juges l'ont retiré ; remboursements : \$350. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune.